



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

7838^e séance

Jeudi 15 décembre 2016, à 18 h 5

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. González de Linares Palou	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Coleman
	Fédération de Russie	M. Ilichev
	France	M. Lamek
	Japon	M. Akahori
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 18 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/1061, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2326 (2016).

Je donne maintenant la parole au membre du Conseil qui souhaite faire une déclaration après le vote.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a été surprise par cette résolution, déposée par les États-Unis d'Amérique, qui proroge d'un jour seulement le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Cela est d'autant plus surprenant que les parrains de la résolution ont eu suffisamment de temps pour parvenir à un accord sur le texte. Aucune série de consultations n'a été organisée, et les préoccupations d'autres délégations ont été exprimées tout à fait clairement et à maintes reprises. Cela nous amène à conclure, une fois de plus, que le système actuel de « rédacteur » a des effets préjudiciables, lorsque trois délégations membres du Conseil de sécurité se sont emparées du processus d'élaboration des décisions du Conseil. Nous espérons que les membres du Conseil souscriront à notre initiative tendant à revoir l'arrangement concernant les fonctions de « rédacteur ».

La séance est levée à 18 h 10.